

LE PLESSIS-BOUCHARD
Parc Yves Carric – 5 rue Pierre Brossolette
BROCANTE
Dimanche 7 juin 2026 de 8h00 à 18h00
Organisée par l'Amicale des Anciens Combattants du Plessis-Bouchard

BULLETIN D'INSCRIPTION

A nous retourner avec les pièces demandées à l'adresse indiquée ci-dessous
avant le 17 mai 2026

Toutefois, les inscriptions seront closes dès que tous les emplacements auront été attribués.

Monsieur BASILE Philippe
39 rue Victor Hugo - 95130 LE PLESSIS-BOUCHARD – 06.47.64.82.47

Je soussigné(e)

Nom et prénom.....

Adresse.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable : Adresse Mail :

Réserve un emplacement de mètres linéaires à la brocante du Plessis-Bouchard qui se tiendra le **dimanche 7 juin 2026** dans le Parc Yves Carric. **Je joins :**

- ✓ Un chèque d'un montant de€ libellé à l'ordre de l'**Amicale des Anciens Combattants du Plessis-Bouchard** représentant mètres linéaires (**10 € TTC** le mètre linéaire).
- ✓ Une enveloppe timbrée libellée à mes « nom et adresse » dans laquelle me sera retourné mon numéro d'emplacement (dans la semaine qui précède la brocante).
- ✓ La photocopie de ma pièce d'identité **recto-verso**.

Je déclare ne pas être un professionnel et ne pas être mineur.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la brocante.

Je m'engage à laisser l'emplacement que j'ai loué dans l'état de propreté où je l'ai trouvé à mon arrivée.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Fait à....., le.....

Signature du demandeur

LISTE DES OBJETS À VENDRE
(A remplir impérativement)

L E P L E S S I S - B O U C H A R D
Parc Yves Carric - 5 rue Pierre Brossolette
B R O C A N T E
Dimanche 7 juin 2026 de 8h00 à 18h00
Organisée par l'Amicale des Anciens Combattants du Plessis-Bouchard

Placement : dimanche 7 juin 2026 entre 6 h 00 et 8 h 00

Droit d'étalage à découvert : 10 € TTC le mètre linéaire (2 mètres minimum, 10 mètres maximum)

À savoir : Aucun matériel n'est fourni.

Le raccordement électrique est impossible.

Seuls les organisateurs se réservent le droit de vendre des produits alimentaires.

Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre et à ramener chez lui tous ses détritus et invendus. Aucun dépôt ne sera toléré dans le parc, y compris dans et près des poubelles publiques, ainsi que sur le parking et les trottoirs du domaine public adjacents.

R E G L E M E N T D E L A B R O C A N T E

- ✓ En cas de désistement, aucune réservation ne sera remboursée après le 22 avril 2025, sauf certificat médical.
- ✓ La date de clôture pour l'envoi des bulletins d'inscription est fixée au 22 avril 2025, mais pourra être modifiée au cas où tous les emplacements auraient été attribués avant cette date. Dans ce cas, votre chèque de réservation vous sera retourné.
- ✓ **La brocante est ouverte au public à partir de 8h00 du matin. Fermeture à 18h00.**
- ✓ Après avoir déchargé leurs véhicules, hors de l'enceinte du parc (les véhicules à moteur **étant** strictement interdits dans le parc), les exposants sont tenus de les garer correctement, sans bloquer la circulation, **dans le strict respect du règlement du code de la route, sous peine de contravention ou de mise en fourrière.** Des parkings publics sont à disposition : rue Albert Alline (Centre Culturel), 12ter rue Charles-de-Gaulle, Chemin de la Maison Neuve (au niveau du cimetière) et Chemin de la Plaine.
- ✓ Les **objets neufs** sont interdits dans la brocante, ceci est également valable pour les parfums, bijoux et autres objets commerciaux.
- ✓ La vente de fleurs coupées, compositions florales, plantes vertes ou fleuries, ainsi que les plants (salade ou autres) est interdite.
- ✓ Sont formellement interdits les pneus, batteries, débris de verre, vitres, glaces miroirs, bouteilles de gaz, toutes ferrailles et feux tel que barbecue (leur utilisation est interdite dans le parc).
- ✓ La vente de nourriture et boissons, quelle qu'elle soit, est interdite. Une buvette (eau et jus de fruits uniquement) avec café, quiches, tourtes et gâteaux sera tenue par l'Amicale des Anciens Combattants.
- ✓ Tous les jeux de hasard sont interdits.
- ✓ Sont également interdites toutes ventes de documents et publications d'ordre religieux, politique et érotique, ainsi que les armes à feu ou blanches, même de collection.
- ✓ Les exposants sont tenus de laisser l'emplacement qui leur a été loué dans l'état de propreté où ils l'ont trouvé en arrivant sous peine d'être en infraction avec l'arrêté municipal et être verbalisés.
- ✓ Le bulletin d'inscription doit être entièrement rempli et signé, accompagné des pièces réclamées. **La prise en compte du dossier complet ne sera définitive qu'à réception de celui-ci avant le 17 mai 2026.**
- ✓ Tout exposant ne respectant pas ces règles ne pourra être autorisé à déballer.

Si vous êtes intéressés, merci de réserver vos places à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint.

Philippe BASILE
Président